

**SYNDICAT MIXTE
EVREUX PORTES DE NORMANDIE / COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE CONCHES (EPN/CCPC)**

Comité Syndical du 10 FEVRIER 2026

♦ ♦ ♦
Compte rendu - EXTRAIT
♦ ♦ ♦

L'An Deux Mille Vingt Six, le Mardi 10 février, les membres du Comité syndical EPN / CCPC, convoqués individuellement le 3 février 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire de l'Hôtel d'agglomération d'EPN, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 15H30 sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

PRESENTS

Monsieur LEFRAND Guy
Monsieur BOREGGIO Sylvain
Monsieur DOUARD Daniel
Monsieur DOSSANG Guy
Monsieur HAMEL Rénaud
Monsieur DERRAR Mohamed
Monsieur MABIRE Arnaud
Monsieur NORBLIN Raphaël
Monsieur SAPOWICZ Marcel
Madame JEANNE Danielle
Monsieur HUBERT Xavier
Monsieur ETTAZAOUI Driss
Monsieur SIMON Stéphane

ABSENTS EXCUSES

Monsieur ROYOUX Claude
Monsieur ALORY Christophe
Madame HAGUET-VOLCKAERT Florence
Monsieur BERNARD Franck
Monsieur PASCO Jérôme
Monsieur RIOULT Olivier
Monsieur GUITTON Jean-Daniel

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 13 janvier 2026

Délibération 1 – FINANCES

Compte Financier Unique (CFU)

Délibération 2 – FINANCES

Affectation du résultat

Délibération 3 – FINANCES

Budget primitif 2026

Les membres du Comité syndical :

Dossier 1 :

- ☞ **APPROUVENT** le Compte Financier Unique 2025 du budget du Syndicat Mixte EPN/CCPC.
- ☞ **DONNENT ACTE** au Président du Syndicat Mixte EPN/CCPC de la gestion budgétaire 2025.
- ☞ **DONNENT POUVOIR** au Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dossier 2 :

- ☞ **ADOPTENT** l'affectation du résultat présentée ci-dessous :

Résultat de fonctionnement	714,52 €
Résultat d'investissement	71 549,56 €
Reste à réaliser en dépenses	-38 332,50 €
Reste à réaliser en recettes	0,00 €
Résultat d'investissement après reste à réaliser	33 217,06 €
Affectation au 1068	0,00 €
Affectation au 002	714,52 €
Affectation au 001	71 549,56 €

Dossier 3 :

- ☞ **ADOPTENT** le Budget Primitif pour l'année 2026 arrêté à la somme de :

INVESTISSEMENT	103 732,50 € en dépenses (103 733,08 € en recettes)
FONCTIONNEMENT	34 683,52 €
TOTAL	138 416,02 € en dépenses et 138 416,60 € en recettes